



La nouvelle couverture du MaineCare pour les immigrants est arrivée !

À compter du **1er juillet 2022**, les personnes ayant un revenu admissible qui sont **âgées de moins de 21 ans** ou qui sont **enceintes** sont admissibles à recevoir tous les avantages du MaineCare, quel que soit leur statut d'immigration !

Qu'est-ce que le MaineCare ?

MaineCare est le programme Medicaid de l'État qui fournit **une assurance maladie gratuite ou à faible coût** aux habitants du Maine qui répondent aux [critères d'admissibilité](#) notamment le revenu du ménage, l'âge ou la grossesse.

Qui bénéficie de la couverture ?

Les enfants de moins de 21 ans et **les femmes enceintes** qui pourraient bénéficier de MaineCare ou CubCare (CHIP) si ce n'était de leur statut d'immigration. Cela inclut les personnes sans papiers et celles qui n'ont pas encore demandé l'asile ou qui ne peuvent pas encore vérifier leur statut d'immigration.

Comment s'inscrire ?

Si vous avez déjà une assurance MaineCare d'urgence (Emergency MaineCare) et que vous avez moins de 21 ans ou que vous êtes enceinte, vous serez automatiquement inscrite à la nouvelle couverture complète. Si vous bénéficiez du MaineCare d'urgence et que vous tombez enceinte, il est important d'en informer le ministère de la Santé et des Services sociaux (Department of Health and Human Services, DHHS) le plus rapidement possible.

Si vous n'avez pas d'assurance MaineCare d'urgence, vous pouvez faire une demande d'assurance MaineCare en ligne sur [My Maine Connection](#) ou télécharger l'application [ici](#) et l'envoyer au DHHS par la poste, par courriel ou la déposer dans un bureau du DHHS.

L'inscription aura-t-elle une incidence sur mon dossier d'immigration ?

Non ! Votre statut d'immigrant ne sera pas signalé aux autorités fédérales et le fait d'obtenir de l'aide pour les soins de santé, la nourriture, le logement et d'autres besoins fondamentaux n'affectera pas votre capacité à obtenir une carte verte ou la citoyenneté américaine à l'avenir.

Pendant combien de temps pouvez-vous conserver votre nouvelle couverture ?

- **Enfants** : Tant que le revenu de votre ménage est conforme à la directive d'admissibilité, vous pouvez conserver votre couverture jusqu'à vos 21 ans. Vous devrez renouveler votre certification auprès du DHHS annuellement. Si votre statut d'immigration change, vous pourriez être admissible dans une autre catégorie de MaineCare.
- **Personnes enceintes** : Vous recevrez une couverture post-partum de 12 mois après l'accouchement ou après la fin de la grossesse. Votre ou vos nourrissons seront automatiquement admissibles au MaineCare pendant un an après la naissance.

Qui est actuellement admissible au MaineCare complet ?

- **Les citoyens américains**, quel que soit le statut d'immigration des membres de leur famille.
- **Les réfugiés et les bénéficiaires d'asile.**
- **Les demandeurs d'asile** qui ont moins de 21 ans ou qui sont enceintes.
- **Les résidents permanents légaux** qui ont leur carte verte depuis plus de 5 ans ou qui ont leur carte verte depuis moins de 5 ans et sont enceintes ou ont moins de 21 ans.
- **Les sans-papiers**, n'ayant pas entamé la procédure d'asile ou ayant un statut d'immigration incertain et ayant moins de 21 ans ou étant enceinte.
- **Les émigrés ou arrivants haïtiens ou cubains.**
- **Les personnes survivantes de violences domestiques** qui sont aux États-Unis depuis plus de 5 ans ou qui ont moins de 21 ans ou sont enceintes.
- **Les personnes en liberté conditionnelle** qui ont été mis en liberté conditionnelle aux États-Unis depuis au moins un an et qui ont moins de 21 ans ou sont enceintes ou ceux qui ont été mis en liberté conditionnelle aux États-Unis depuis au moins 5 ans.

Besoin d'aide ?

Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire à MaineCare, veuillez contacter Consommateurs Pour des Soins de Santé Abordables ([Consumers for Affordable Healthcare](#)) au : 1-800-965-7476.

Si vous n'êtes pas encore éligible au MaineCare et que vous voulez vous joindre à la lutte pour étendre le MaineCare à TOUS les immigrants, quel que soit leur âge ou leur statut d'immigration, veuillez contacter Alex Carter à Maine Equal Justice, acarter@mejp.org.